3F vous en dit plus sur…

Le règlement intérieur

Comme tous les locataires de 3F, avant que vos clés vous soient remises, vous avez signé un règlement intérieur. Il est essentiel de le respecter. Voici pourquoi.

CES RÈGLES SONT FIXÉES DANS VOTRE INTÉRÊT

Le règlement intérieur a été élaboré par **3F** dans l'intérêt commun de ses **locataires** et de leur **cadre de vie**.

Il regroupe :

- les règles de bonne tenue de votre **résidence** ;
- les prescriptions obligatoires en matière de tranquillité, d'hygiène et de sécurité.

Et ce, dans tous les actes de la vie quotidienne.

ELLES FONT PARTIE DE VOTRE CONTRAT DE LOCATION

Le règlement intérieur s'applique à vous comme :

- à tous nos locataires ;
- aux personnes hébergées dans nos logements ;
- à celles et ceux qui leur rendent visite.

Il fait partie de votre contrat de **location**. En le signant, vous vous êtes engagé·e à le respecter.

C'est important car, dans le cas contraire, 3F pourrait résilier votre bail.

Téléchargez notre règlement intérieur

Découvrez aussi les règles de vie collective qui permettent de vivre harmonieusement dans nos résidences sur notre page dédiée.